

Les licenciements de Nestlé à Marseille étaient injustifiés

Publié le samedi 09 octobre 2010 à 17H51

Le motif économique de la fermeture du site était infondé, selon les juges



Après l'annonce de la fermeture du site Nestlé de Saint-Menet -nous sommes en mai 2004- les employés en grève manifestent devant l'usine. Les "Nestlé" sont en deuil.

Photo bruno souillard

C'était un beau combat. C'est une magnifique victoire. Élise Brand, avocate de 200 anciens salariés de Nestlé, exulte. Quatre ans après le départ du leader mondial de l'alimentaire de l'usine de Saint-Menet, à Marseille, le conseil des Prud'hommes condamne Nestlé à indemniser 140 de ses anciens salariés. La multinationale devra verser à chacun d'eux une indemnisation variant de 15000 à 55000 euros selon la situation du salarié au moment de la fermeture du site, en fonction de son âge, son ancienneté et son emploi.

Mais Élise Brand voit surtout dans le jugement rendu un autre enseignement : *"On ne peut plus continuer en France à fermer des entreprises qui marchent très bien."* Le conseil des Prud'hommes, présidé par Martine Ross, juge départiteur, estime en effet que le motif économique des licenciements n'est pas vérifié. Pour fermer cette usine qui fabriquait du café soluble et du chocolat depuis 1952 et employait près de 450 personnes, Nestlé avait évoqué une stagnation des marchés du chocolat et du café, associée à une chute des volumes d'exportation vers les marchés espagnol, russe et américain.

Sur la base d'expertises, les juges considèrent que la compétitivité de l'usine n'était *"exposée à aucune menace sérieuse susceptible de mettre en jeu la place de leader sur le marché de Nestlé. Le marché du chocolat n'était pas en péril, le marché du café était en très légère croissance"*. Et si l'effondrement des exportations était incontestable, il était, analysent les juges, *"la conséquence*

directe et exclusive de la stratégie industrielle du groupe qui a transféré la production vers d'autres sites". Et notamment Dieppe. En ralentissant les investissements à Saint-Menet, le leader mondial aurait volontairement fait entrer son unité marseillaise dans une spirale de déclin : perte de rentabilité, surcapacité de production jusqu'à l'éviction de l'usine du groupe.

Sur 450 salariés, seuls 180 avaient été repris par Netcacao -le repreneur- tandis que les salariés sur le carreau s'étaient vu proposer un emploi en Espagne, en Suisse ou en Italie. L'un d'eux, qui avait accepté un emploi sur Dieppe, avait été licencié pour faute grave deux mois après son installation dans le port normand. Nestlé devrait faire appel de ce jugement mais, concernant deux salariés dont le cas a été tranché, la cour d'appel d'Aix a d'ores et déjà confirmé la décision des Prud'hommes.

Luc LEROUX